



Evaluation des diplômes Licences – Vague B

ACADÉMIE : RENNES

Établissement : Université Rennes 1

Demande n° S3LI120000720

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Administration publique

Présentation de la mention

La licence d'Administration publique est l'une des sept mentions de licence proposées par Rennes 1 dans le domaine du Droit, économie, gestion. Cette formation occupe une place importante pour la préparation aux concours de la fonction publique. De ce point de vue, elle complète l'offre de formation de l'Université, à côté notamment des mentions Droit et Science politique. Son accès est possible après avoir validé les quatre premiers semestres d'une licence ou d'un diplôme équivalent et avoir passé avec succès des tests de sélection.

Cette licence comporte deux parcours, l'un classique (aussi délocalisé à Madagascar) et l'autre organisé en collaboration avec l'EHESP. Elle est organisée sur les deux derniers semestres de licence autour des fondamentaux de la préparation aux concours (droit, économie, problèmes de société et connaissance du monde contemporain). A cela s'ajoute une unité méthodologique (techniques d'expression) permettant d'améliorer la préparation aux concours.

L'équipe pédagogique est vraiment pluridisciplinaire : elle se compose d'enseignants-chercheurs de plusieurs disciplines et d'un nombre importants de professionnels extérieurs issus de secteurs d'activités divers. Il y a là un gage de qualité quant à la préparation des concours, comme le confirme le taux de réussite de 80 %.

Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	SO
Nombre d'inscrits en L2	SO
Nombre d'inscrits en L3	68 (48+20) + 48 Madagascar
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	SO
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	SO
% d'abandon en L1	SO
% de réussite en 3 ans	SO
% de réussite en 5 ans	SO
% de poursuite des études en master ou dans une école	10 %
% d'insertion professionnelle	80-90 % concours



Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les informations fournies par le dossier sont claires et précises. Il manque cependant certaines informations qui auraient facilité l'expertise de la formation (comme à propos des sortants non diplômés).

Le projet pédagogique est traditionnel avec principalement une sortie vers les concours de la fonction publique et la possibilité de poursuite d'études (10 % des cas). La maquette proposée répond aux objectifs fixés avec une place particulière accordée aux langues (cours et conférences en langue étrangère).

La licence comporte plusieurs dispositifs d'aide à la réussite des étudiants. Cela se traduit par une unité de méthodologie visant la préparation des différentes épreuves des concours, par des enseignements de mise à niveau et d'ouverture et par un suivi individualisé. La nouvelle maquette comporte également une unité d'enseignement sur le projet professionnel de l'étudiant, ce qui est assez rare dans les licences de ce type.

Enfin, l'équipe pédagogique présente une réelle pluridisciplinarité et un nombre non négligeable de professionnels extérieurs. Des organes de pilotage ont été mis en place (conseil de perfectionnement et commission pédagogique) permettant ainsi de tirer tous les enseignements des évaluations réalisées.

- Points forts :

- Une attention particulière est portée sur l'enseignement des langues.
- L'équipe pédagogique est pluridisciplinaire et comporte de nombreux professionnels extérieurs. La présence d'organes de pilotage (conseil de perfectionnement et commission pédagogique) constitue un atout supplémentaire.
- Plusieurs partenaires de qualité (EN3S, EHESP...) participent à la formation.
- L'accompagnement pour l'aide à la réussite est très développé (présence de cours de soutien, d'enseignement méthodologique et d'ouverture et d'une unité portant sur le projet professionnel).

- Points faibles :

- Les enseignements sous forme de travaux dirigés sont quasi-absents.
- Le stage n'est pas pris en compte dans la maquette.
- Les règles de compensation ne sont pas très claires.
- Le recours aux technologies de l'information et de la communication n'apparaît pas.
- La prise en compte de l'auto-évaluation est très limitée.
- La qualité de la fiche ADD (Annexe descriptive du diplôme) est insuffisante.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

- Il serait utile de développer les enseignements sous forme de travaux dirigés, qui sont particulièrement bien adaptés pour la préparation aux concours. Les règles de compensation mériteraient d'être mieux précisées.
- Le suivi des étudiants sortant non diplômés (qui représentent 31 % des cohortes) pourrait être amélioré.
- Le stage devrait être mieux pris en compte dans la formation, voire rendu obligatoire, dès lors que la connaissance du milieu professionnel est devenu un élément important de l'épreuve orale des concours.
- Une attention plus soutenue pourrait être portée à la rédaction de l'ADD.
- Une meilleure utilisation de l'auto-évaluation permettrait d'amender significativement la formation.